

Québec, le 29 octobre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre dernier, la députée de Verdun déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 4 035 personnes demandant au gouvernement de reconnaître l'importance de l'enseignement de la musique, de se positionner pour un maintien de l'enseignement musical dans les établissements scolaires du Québec, et ce, dès la rentrée 2020, d'harmoniser les consignes entre la Direction générale de la santé publique, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail et le ministère de l'Éducation (MEQ) pour permettre les adaptations nécessaires à une reprise harmonieuse, réaliste et égalitaire de l'enseignement musical, ainsi que de prendre les moyens nécessaires pour protéger l'éducation musicale dans les écoles du Québec.

En premier lieu, il importe de mentionner que nous reconnaissons l'importance de l'éducation artistique de même que l'impact de l'apprentissage de la musique sur la réussite et la persévérance scolaires. Les arts constituent une discipline obligatoire du Programme de formation de l'école québécoise de la première année du primaire jusqu'à la fin du secondaire. À cet égard, l'enseignement de la musique est maintenu et encouragé bien que des mesures doivent être mises en place pour réduire les risques de contagion dans le contexte de la pandémie. Nous sommes d'ailleurs conscients de tous les ajustements que les enseignants de musique ont dû apporter en classe. Nous saluons leur travail et les remercions chaleureusement de transmettre leur passion aux élèves.

... 2

En second lieu, précisons que le MEQ travaille de concert avec le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que l'Institut national de santé publique du Québec pour approfondir certaines questions propres à l'éducation musicale. Nous avons ainsi balisé les mesures à mettre en place afin de rassurer le milieu quant aux pratiques à favoriser et avons formulé certaines mises en garde relativement à ce qui serait à éviter, ou à limiter, le cas échéant.

Ajoutons que, pour le moment, les écoles situées en zone rouge peuvent continuer d'offrir les projets pédagogiques particuliers, dont le programme Arts-études, en privilégiant le respect des groupes-classes stables.

Par ailleurs, mentionnons que le MEQ reconnaît l'immense travail accompli par les enseignants de musique et demeure en contact avec eux, notamment dans le cadre des rencontres et des échanges tenus avec les représentants de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ). Cette concertation permet aux représentants de la FAMEQ de nous faire part de nouvelles questions ainsi que de faciliter la diffusion de nouvelles informations et directives au réseau des enseignants de musique et conseillers pédagogiques en arts.

Enfin, nous tenons à saluer le souci des signataires de cette pétition d'assurer aux Québécoises et Québécois une éducation musicale de qualité.

Veillez agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-François Roberge